

DÉLIBÉRATION N° 2024.09.05

EMPRUNT ACHAT TERRAIN ROUTE DE SAINTE CROIX - PARCELLE CADASTREE
AS 240

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre, le six septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Étaient présents : Lysiane LE DUC DREAN, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Houria BADEK, Pascale CLAUSER, Jean-Bernard MAILLARD, Éric POTIER, Philippe BERTEMONT, Catherine INNOCENT, Philippe ONILLON, Marie-Christine DEHLINGER, Marie-Laure PAIN, Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoir : Cécile MACHUREY donne pouvoir à Jean-Claude MARIE, Jean-Luc VERET donne pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN, Marie-Claude HOFFNUNG donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD, Ludovic MAULNY donne pouvoir à Houria BADEK, Françoise COUTAND donne pouvoir à Éric POTIER, Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Gérard MARCIA.

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2337-3,

VU le budget primitif du 29 mars 2024,

CONSIDÉRANT que par sa délibération n°2022.09.06 du 27 septembre 2022, le Conseil Municipal a motivé l'achat d'un terrain pour déplacer le service technique de la Commune, et prévoir un montage immobilier pour du logement pérenne,

CONSIDÉRANT la vente de l'atelier (route de Sainte Croix, cadastré AS 240) appartenant à la Communauté de Commune par délibération du Conseil Communautaire n°DEL2024_043 du 27 juin 2024, pour la somme de 230 000 €, acte en main,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'électricité, de plomberie et de réfection du sol, des portes et d'aménager des bureaux.

Il y a lieu de recourir à un emprunt de 280 000 €, soit 50 000 € pour engager les travaux et le solde sera autofinancé.

CONSIDERANT que les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération,

AUTORISE la Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux et périodicité) avec les établissements bancaires, pour un montant de 280 000 €,

AUTORISE la Maire à signer le contrat de prêt, et les pièces utiles à l'avancement de ce dossier.

16 VOIX POUR - 2 VOIX CONTRE - 1 ABSTENTION

La secrétaire de séance
Pascale CLAUSEN



La Maire,
Lysiane LE DUC DREAN

*Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 13 septembre 2024*

L/par

